



Enquête en cours suite à un décès

Par **Charles53**, le **13/12/2017 à 14:08**

Bonjour, rnrnJe viens vers vous car je suis encore sous le choc. J'ai appris 3 jours après, la mort de mon père. Celui-ci est mort violemment. Il se serait suicidé. Il vivait en autarcie, coupé du monde à cause de la maladie de parkinson qui l'avait considérablement diminué le laissant dans un fauteuil roulant. Il était sous la garde de ma mère qui est atteinte de bipolarité, a des comportement borderlines et à une forte tendance à la mythomanie. A l'heure actuelle mon soucis premier est d'avoir une version la plus fidèle à la réalité possible, et non la prose que veut bien me conter ma mère. J'aimerais, si toutefois c'est possible être tenu au courant de l'avancement de l'enquête et recevoir ou au moins pouvoir consulter les résultats d'enquête. Est-ce une simple démarche administrative ou dois-je en référer à un avocat ?
rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **13/12/2017 à 16:46**

bonjour,rncomme il s'agirait d'une mort non naturelle, il vous faudrait consulter les services de police ou de gendarmerie compétent territorialement.rnvous pouvez aussi vous renseigner auprès du médecin qui a constaté le décès.rnsalutations